

Transferts - Informations

Aile Francophone de Tennis de Table



1. Informations complémentaires

La période des transferts va bientôt débuter. Pour rappel, voici les dates pour les deux périodes et le rappel des règlements :

Phase d'inscriptions - 5 au 20 mai 2020

https://aftt.be/les_reglement/s-2-groupements-provinciaux-2-6-2-2-2/

Phase de confirmation - 21 mai au 5 juin

https://aftt.be/les_reglement/s-2-groupements-provinciaux-2-6-2-2-2-2/

Comme la confirmation de transfert sera disponible en ligne dans votre espace personnel, le formulaire à envoyer par recommandé sera mis en ligne le 21 mai, date de début de la période de confirmation.

Attention, la confirmation de votre transfert signifie que vous changez de club ! Elle n'est pas l'activation pour la saison 2020-2021 dans votre nouveau club.

Au 1 juillet, vous apparaîtrez sur la liste de réactivation de votre nouveau club et vous devrez valider celle-ci, soit via votre espace personnel, soit en signant le feuille de réactivation.

Questions fréquemment posées :

- Je joue à l'étranger et je veux venir jouer (rejouer) dans un club francophone ?

Dans ce cas, il faut suivre la réglementation en vigueur dans ton championnat. La Fédération que tu quittes doit établir et te fournir une libre sortie qui accompagnera ton formulaire d'affiliation.

- Je suis affilié dans un club de la VTTL et je veux m'affilier dans un club francophone ?

La réponse est identique à la première question ; tu dois suivre la réglementation de la VTTL qui établira une libre sortie pour t'affilier dans ton club.

- Je veux quitter mon club francophone pour aller jouer à la VTTL ou à l'étranger ?

Tu dois t'inscrire sur la liste des transferts et te confirmer en indiquant le pays ou le club néerlandophone où tu veux t'affilier, sans faire signer les représentants du club acquéreur. Une fois la procédure faite, tu recevras une libre sortie qui te permettra de t'affilier dans le club de ton choix.

- Je n'ai pas été affilié la saison en cours, que dois-je faire ?

Si tu n'as pas été affilié en 2019-2020, tu ne dois rien faire. Tu dois juste attendre le 1 juillet et faire un nouveau formulaire d'affiliation dans le club de ton choix.

- J'étais affilié en licence récréative en 2019-2020 et je veux aller m'affilier dans un autre club ?

Tu ne dois rien faire, que remplir un formulaire d'affiliation pour ton nouveau club. En effet, la licence récréative est uniquement une licence d'assurance pour te couvrir pour les entraînements.